



Paris, le 14 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contrat de génération : nouvel outil au service de l'emploi dans les filières agricoles, agroalimentaires et de la forêt

A l'occasion de la présentation du projet de loi sur les contrats de génération au Conseil des ministres, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, souligne que ce dispositif innovant pourra être mis en œuvre dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et de la forêt. Ces secteurs constitués essentiellement de très petites et moyennes entreprises, pourront s'engager pleinement, dans la démarche du contrat de génération pour embaucher des jeunes, favoriser leur formation et leur insertion professionnelle, et maintenir dans l'emploi des seniors.

Comme l'a indiqué Michel SAPIN, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, « Le contrat de génération est porteur d'une autre innovation pour la transmission des petites entreprises et le maintien du tissu économique. Le principe est que le contrat de génération pourra être conclu par un chef d'entreprise de 57 ans et plus embauchant un jeune en CDI en vue de lui transmettre son entreprise. » Les exploitations agricoles seront concernées par ce dispositif.

Avec le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, la Banque Publique d'Investissement et la définition des secteurs prioritaires pour le commerce extérieur, cette quatrième initiative viendra renforcer encore les secteurs agricoles, agroalimentaires et de la forêt. Ils sont, avec les 450.000 exploitations agricoles et les 13.500 entreprises de l'agroalimentaire dont 97% sont des PME réparties sur tout le territoire, les premiers employeurs de France.

A l'occasion de la présentation du projet de loi, Stéphane LE FOLL a déclaré : « Le gouvernement se mobilise sur le front de l'emploi. C'est un travail qui donnera des résultats et les secteurs agricoles, agroalimentaires et de la forêt y auront toute leur place. »

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr